

# TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE

---



# BREST



---

SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019  
INSCRIPTIONS SUR [WWW.TTC-BREST.FR](http://WWW.TTC-BREST.FR)

---

Le club du T.T.C. BREST Recouvrance, vous invite à participer samedi 14 et dimanche 15 septembre 2019 à la 7<sup>ème</sup> édition du « TRB ». Il se déroulera au complexe sportif de Lanroze, (rue St-Vincent-de-Paul 29200 Brest) sur 24 tables. De nombreux prix en espèces, coupes et trophées d'une valeur de 2000 € environ récompenseront les meilleurs joueurs de ce week-end pongiste.

## REGLEMENT

### Article 1 :

Le tournoi se dispute en 2 journées distinctes :

- Samedi 14 septembre (à partir de 13h30) → Tableaux de doubles (catégories ci-après)

**Ouverts à tous, non licenciés et licenciés FFTT, UFOLEP, FSGT.**

- Dimanche 15 septembre (à partir de 8h00) → Tableaux de simples (catégories ci-après)

### Article 2 :

**Chaque pongiste peut participer au maximum à 1 tableau de doubles (au choix, selon coéquipier) et 2 tableaux de simples, en fonction de ses points licence.**

### Article 3 :

Tous les tableaux se déroulent par poule de 3 joueurs (2 joueurs/paires qualifié(e)s par poule). Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches. Les féminines peuvent participer aux tableaux masculins. Les classements pris en compte sont ceux de la première phase de la saison 2019/2020 [septembre 2019].

**Les performances sont prises en compte pour les classements au coefficient 0.5.**

### Article 4 :

Le club le plus représenté (sur les 2 jours) se verra remettre le trophée de la ville de BREST. Ce trophée sera remis en jeu chaque année et deviendra possession du club l'ayant remporté lors de 5 éditions successives (actuellement détenu par T.T. Loperhet). Le club organisateur ne participe pas à ce challenge.

### Article 5 :

Le tournoi est placé sous le contrôle de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table.

Le JA de la compétition sera Yves ROSSI (JA3)

Article 6 :

A leur arrivée, les joueurs doivent se faire pointer à la table d'arbitrage afin de participer aux différentes épreuves.

Article 7 :

Tableaux, catégories, heures, droits d'engagement (Voir ci-dessous) :

SAMEDI 14/09/2019 TABLEAUX DE DOUBLES	HORAIRE	CONDITIONS DE PARTICIPATION
Tableau « St Marc »	13h30	Cumul des 2 joueurs inférieur ou égal à 1400 points
Tableau « Penfeld »	14h30	Cumul des 2 joueurs inférieur ou égal à 2400 points
Tableau « Lambézellec »	13h30	Cumul des 2 joueurs inférieur ou égal à 3400 points

Le coût d'engagement, en doubles, est fixé à 10,00€ par équipe. Les joueurs licenciés uniquement en UFOLEP ou FSGT seront enregistrés avec un total de 699 points (sauf historique SPID)

**Rappel : La compétition débutera en poules de 3 équipes. Deux parties pour tous, puis classement intégral à suivre.**

DIMANCHE 15/09/2019 TABLEAUX DE SIMPLES	HORAIRE	CONDITIONS DE PARTICIPATION
A / NC à 899 pts	10h00	Points licence inférieurs ou égaux à 899 pts
B / NC à 1199 pts	8h00	Points licence inférieurs ou égaux à 1199 pts
C / 900 à 1499 pts	11h00	Points licence compris entre 800 et 1499 pts
D / 1200 à 1799 pts	9h00	Points licence compris entre 1200 et 1799 pts
E / Elite > 1500 pts	12h30	Points licence supérieurs à 1500 pts
F / Elite féminin	14h30	Féminines. Pas de restriction de points
G / Dames NC à 999 pts	12h30	Féminines. Points licence inférieurs ou égaux à 999 pts
H / Vétérans	13h30	Vétérans, pas de restriction de points
I / Jeunes (G & F) < 1000 points	13h30	Jeunes de cadets à poussins, garçons et filles, dont le total de points est inférieur à 1000 points

Les droits d'engagement des tableaux simples sont définis comme suit :

1 tableau « Adulte » = 7,00€ 2 tableaux « Adulte » = 12,00€

1 tableau « Jeune » = 6,00€ 1 tableau « Jeune » + 1 tableau « Adulte » = 10,00€

Article 8 :

Appel des joueurs ¼ d'heure avant l'horaire. Le scratch sera prononcé après 3 appels.

Article 9 :

Le T.T.C. BREST Recouvrance décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques ainsi que les vols, pertes, etc... dont pourraient être victimes les joueurs.

Article 10 :

Conformément aux règlements sportifs nationaux, les poussin(e)s ne sont autorisés qu'en tableau I.

Article 11 :

Il n'y aura pas d'interruption à midi (boissons, sandwiches, merguez, frites, etc...) seront à votre disposition sur place.

Article 12 :

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 13 septembre 2019 à partir de 19h00.

**Aucun engagement ne sera accepté par la suite. Nous comptons sur votre civisme pour vous inscrire dans les délais.**

Nombre de joueurs maximum par tableau :

→ 72 participants dans les tableaux A, B, C et D

→ 48 participants dans les tableaux E, F, G, H et I

Article 13 :

Le TTC Brest Recouvrance se réserve le droit d'annuler un (ou plusieurs tableaux), si celui-ci n'atteint pas le nombre de 8 participant(e)s. Dans ce cas, les engagé(e)s seraient contacté(e)s (au plus tard le samedi matin) afin de connaître leur second choix.

Article 14 :

Les inscriptions devront être communiquées pour le vendredi 13 septembre 2019, au plus tard à 19 heures par :

→ site internet du T.T.C. BREST Recouvrance : [www.ttc-brest.fr](http://www.ttc-brest.fr)

→ téléphone : 06.76.12.86.13 (auprès de Yves Rossi)

Le Président du T.T.C. BREST Recouvrance  
Cyril COTREL



Mercedes-Benz

